DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S): M. GERARD GAZAY

DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 9 Septembre 2016

OBJET : Soutien financier aux acteurs de l'économie sociale et solidaire

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 9 Septembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'accorder au titre de 2016 des subventions de fonctionnement en faveur de structures de l'économie sociale et solidaire, pour un montant global de 70 000 €, conformément au tableau annexé au rapport,

La dépense totale de fonctionnement correspondante, soit 70 000 € sera financée sur les crédits inscrits au budget départemental, au chapitre 65, fonction 91, article 6574, dont la dotation est suffisante.

A l'unanimité M. VERANI s'abstient

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée